
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 février 2016 à 19 h
Maison du citoyen situé au 12090, rue Notre-Dame Est**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2016.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau salue particulièrement la famille de Joseph Clément Victorien-Roy, venue assister à la dédicace de la salle du Conseil en son honneur.

Madame Rouleau mentionne que les membres du conseil et elle-même sont très fiers d'accueillir les citoyens dans la nouvelle Maison du citoyen. Elle mentionne qu'une activité « portes ouvertes » se tiendra prochainement, aussitôt les travaux terminés.

CA16 30 02 0001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE modifier l'ordre du jour afin d'enlever l'expression « avec modification » à l'item 40.07 et de l'ajouter à l'item 40.08.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA16 30 02 0002

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Intervention d'un représentant de l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles, demandant un réaménagement des lumières de circulations à l'angle du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Notre-Dame, et ce, afin de ne pas gêner la vue de la Place du citoyen.

Intervention d'une citoyenne félicitant le conseil pour la réalisation du projet de la Maison du citoyen et demandant aussi un rapport d'activités de la dernière saison du marché public.

Demande d'une citoyenne sur les intentions du conseil concernant le projet de parc canin au parc Germaine-Casabon, maintenant que la mairesse et le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques aient déclaré vouloir tenir compte de la pétition de citoyens déposée lors d'une séance précédente du conseil.

Intervention d'une citoyenne demandant à l'arrondissement de sanctionner l'usage prohibé de sciage de bois et d'entreposage extérieur sur un immeuble voisin de sa propriété.

Intervention du requérant du projet particulier 104, désirant rassurer les résidents du secteur d'opérer son commerce d'animalerie de façon respectueuse de l'autorisation qu'il recevra de l'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus souhaitent la bienvenue aux citoyens dans la nouvelle Maison du citoyen et remercient la mairesse pour son implication dans le projet.

Chaque élu exprime ses vœux à l'occasion de la nouvelle année 2016 ainsi que la fête de Saint-Valentin le 14 février prochain.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à lui fournir les noms des athlètes qui font partie de l'excellence sportive. À cet égard, il désire féliciter monsieur Rémi Pinault et les sœurs Dufour-Lapointe pour les succès sportifs obtenus dans leur discipline respective ainsi que le succès de l'événement annuel *Elles courent Montréal!* Il invite enfin les citoyens qui sont propriétaires de chiens à obtenir une licence pour chacun d'eux.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes sollicite la collaboration des citoyens à ce qu'ils respectent la signalisation lors des chargements de neige. Il les invite aussi à consulter les différentes applications web leur permettant de connaître le suivi des opérations. Il désire souligner la diversité des activités mentionnées dans la programmation culturelle de l'hiver 2016.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà désire exprimer, en son nom personnel, son opposition concernant la relocalisation du centre de jour de Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement d'Anjou. Il désire aussi sensibiliser la population à la 26^e semaine pour la prévention du suicide, qui se terminera samedi prochain.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à participer aux différentes activités organisées en février, pendant le mois sur l'histoire des Noirs.

Monsieur le conseiller Richard Guay mentionne la participation de la Ville et l'arrondissement au programme *Municipalité amie des aînés* (MADA) et en décrit les bienfaits.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les pêcheurs à la plus grande prudence lorsqu'ils fréquentent les glaces du fleuve Saint-Laurent. Elle mentionne que l'arrondissement ne souhaite pas fermer la rampe de mise à l'eau, mais que les usagers doivent assumer entièrement la responsabilité de s'aventurer sur le fleuve en période hivernale. Enfin, elle invite ses concitoyens à tendre l'oreille aux personnes en quête de réconfort. Elle estime que l'écoute active constitue un moyen parmi d'autres pour prévenir le suicide.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a pas été déposé.

CA16 30 02 0003

ACCEPTATION - CONSEIL DE LA VILLE - OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ - ANNÉE 2016 - LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

D'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de rivière des Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016.

ADOPTÉ

12.01 1162726003

CA16 30 02 0004

ACCEPTATION - CONSEIL DE LA VILLE - OFFRE - CONSEILS D'ARRONDISSEMENT - FOURNITURE DE SERVICES 311 LES SOIRS, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil de la ville, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes:

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17h à 20h30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

ADOPTÉ

12.02 1156239012

CA16 30 02 0005

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE NON RÉCURRENTÉ - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT - STATIONNEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - SAISON HIVERNALE 2014-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente de 4100 \$ pour le déneigement du stationnement du Centre communautaire Roussin pour la saison hivernale 2014-15;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1144561001

CA16 30 02 0006

ACCEPTATION - DEMANDE DE CESSION - CONTRAT - OMNI SÉCURITÉ - OUVERTURE, SURVEILLANCE, INFORMATION AUX CITOYENS ET FERMETURE DE 5 CHALETS DE PARC MUNICIPAUX (HIVER 2016) -BÉNÉFICE DE L'ORGANISME AXIA SERVICES (ANCIENNEMENT LES SERVICES ADAPTÉS TRANSIT).

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter la demande de cession de contrat entre l'arrondissement et Omni Sécurité, organisme sans but lucratif, relativement à l'ouverture, la surveillance, l'information aux citoyens et la fermeture de cinq (5) chalets de parc municipaux (hiver 2016), conclu le 17 décembre 2015 et d'une valeur de 19 379,50 \$, au bénéfice de l'organisme Axia Services (anciennement Les Services adaptés Transit). Le tout, sans frais.

ADOPTÉ

20.02 1166951003

CA16 30 02 0007

OCTROI - CINQ (5) CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES -ORGANISMES - 1, 2, 3 GO! POINTE DE L'ÎLE - LIGUE NAVALE DU CANADA, DIVISION QUÉBEC, SUCCURSALE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - FÉDÉRATION HOCKEY MINEUR DE L'EST INC. - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ à l'organisme 1, 2, 3 GO! Pointe de l'île, pour l'organisation, le 21 mars prochain, de la 25^e édition de la Fête Famille Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles (ME/PAT);

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à la succursale Rivière-des-Prairies de la Ligue navale du Canada, division du Québec, pour l'organisation d'activités destinées aux jeunes entre 12 et 19 ans;

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir, pour l'organisation de son magasin-partage de Noël;

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à La Fédération Hockey mineur de l'Est inc. pour l'organisation de son festival annuel *Bébittes – Pré-novice*;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de la 23^e édition de son *Tournoi national Pee-Wee Les Pointeliers*;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont assumées à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.01 1166951001

CA16 30 02 0008

OCTROI - CONTRAT - VERMEER CANADA INC. - ACQUISITION D'UNE ESSOUCHEUSE AUTOMOTRICE À 4 ROUES MOTRICES, ROUES AVANT DOUBLES, MOTEUR DIESEL ET TÉLÉCOMMANDE RADIO - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 15-14865 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat au montant de 68 427,37 \$ taxes incluses, à la firme Vermeer Canada inc., pour l'acquisition d'une essoucheuse automotrice à 4 roues motrices, roues avant doubles, moteur diesel et télécommande radio;

D'autoriser une dépense de 68 427,37 \$ taxes incluses, pour l'acquisition d'une essoucheuse automotrice à 4 roues motrices, roues avant doubles, moteur diesel et télécommande radio;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % au programme triennal d'immobilisations (PTI).

ADOPTÉ

30.02 1151163029

CA16 30 02 0009

OCTROI - CONTRAT - O.J. COMPAGNIE - ACHAT - TONDEUSE AUTOMOTRICE 4 X 4 À TROIS PLATEAUX DE COUPE D'UNE LARGEUR DE 192 POUCES - APPEL D'OFFRES 15-14965 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, un contrat à la firme O.J. Compagnie, pour l'achat d'une tondeuse automotrice 4 x 4 à trois plateaux de coupe d'une largeur de 192 pouces, au montant de 120 161,52 \$;

D'autoriser une dépense au montant de 120 161,52 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique 15-14965 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1161163001

CA16 30 02 0010

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 6 novembre 2015.

ADOPTÉ

30.04

CA16 30 02 0011

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 31 octobre au 27 novembre 2015 et du 28 novembre au 31 décembre 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2015 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2015.

ADOPTÉ

30.05 1154230012

CA16 30 02 0012

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 janvier 2016 relativement au projet de règlement numéro RCA09-Z01-024, modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉ

40.01

CA16 30 02 0013

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 janvier 2016 relativement au projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-002, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉ

40.02

CA16 30 02 0014

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-L01, TEL QUE MODIFIÉ) » AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 janvier 2016 relativement au projet de règlement numéro RCA09-L01-002, modifiant le règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉ

40.03

CA16 30 02 0015

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA03-11009-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA03-11009, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ».

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 janvier 2016 relativement au projet de règlement numéro RCA03-11009-1, modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉ

40.04

CA16 30 02 0016

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-104, INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'USAGE " ANIMAUX DOMESTIQUES, SAUF GARDE ET DRESSAGE " DANS UN BÂTIMENT COMMERCIAL, SITUÉ AU 13990, RUE DE MONTIGNY, SUR LE LOT 1 156 595 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel que modifié), lequel autorise le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier qui déroge à l'une ou l'autre des dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le requérant a fait une demande afin de permettre l'occupation de l'usage de vente d'animaux domestiques (sauf garde et dressage) dans un bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT que bien que le projet déposé respecte les dispositions incluses au Plan d'urbanisme, l'usage projeté, issu de la classe C.2 « Commerce et service artériel », n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone 145 où se trouve l'immeuble visé par la présente demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les formalités relatives à la publication de la demande ont été accomplies, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un nombre insuffisant de signatures pour une demande d'approbation référendaire ont été reçus à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-104, intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'usage " animaux domestiques, sauf garde et dressage " dans un bâtiment commercial, situé au 13990, rue de Montigny, sur le lot 1 156 595 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1155270005

CA16 30 02 0017

ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro RCG 14-029, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce Schéma est entré en vigueur le 1er avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) oblige les municipalités locales à adopter, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du Schéma, un règlement de concordance afin de tenir compte des modifications contenues audit schéma et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT QU'IL est rendu nécessaire de modifier certains règlements d'urbanisme, dont le Règlement de zonage (RCA09-Z01), afin d'intégrer les nouvelles dispositions ou intentions exprimées audit schéma et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, du règlement numéro RCA09-Z01-024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTÉ

40.06 1156425010

CA16 30 02 0018

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-L01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro RCG 14-029, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce Schéma est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) oblige les municipalités locales à adopter, suivant l'entrée en vigueur du Schéma, un règlement de concordance afin de tenir compte des modifications contenues audit schéma et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT QU'il est rendu nécessaire de modifier certains règlements d'urbanisme, dont le Règlement de lotissement (RCA09-L01), afin d'intégrer les nouvelles dispositions ou intentions exprimées audit schéma et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-L01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel que modifié) » afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTÉ

40.07 1156425011

CA16 30 02 0019

ADOPTION AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro RCG 14-029, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce Schéma est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) oblige les municipalités locales à adopter, suivant l'entrée en vigueur du Schéma, un règlement de concordance afin de tenir compte des modifications contenues audit schéma et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT QU'IL est rendu nécessaire de modifier certains règlements d'urbanisme, dont le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), tel que modifié, afin d'intégrer les nouvelles dispositions ou intentions exprimées audit schéma et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA09-PIIA01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTÉ

40.08 1156425013

CA16 30 02 0020

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA03-11009-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES (RCA03-11009, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro RCG 14-029, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce Schéma est entré en vigueur le 1er avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) oblige les municipalités locales à adopter, suivant l'entrée en vigueur du Schéma, un règlement de concordance afin de tenir compte des modifications contenues audit schéma et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT QU'IL est rendu nécessaire de modifier certains règlements d'urbanisme, dont le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009-1), afin d'intégrer les nouvelles dispositions ou intentions exprimées audit schéma et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA03-11009-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTÉ

40.09 1156425014

CA16 30 02 0021

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-4 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-C01, TEL MODIFIÉ)» AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil d'agglomération a adopté le règlement numéro RCG 14-029, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce Schéma est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) oblige les municipalités locales à adopter, suivant l'entrée en vigueur du Schéma, un règlement de concordance afin de tenir compte des modifications contenues audit schéma et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT QU'IL est rendu nécessaire de modifier certains règlements d'urbanisme, dont le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (RCA09-C01), tel que modifié, afin d'intégrer les nouvelles dispositions ou intentions exprimées audit schéma et son document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-C01-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01, tel modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

ADOPTÉ

40.10 1156425012

CA16 30 02 0022

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-023 CRÉANT LA ZONE 593 À MÊME DE LA ZONE 538, AFIN NOTAMMENT D'Y AUTORISER L'USAGE "I.2 INDUSTRIE MOYENNE" ET LE MODE D'IMPLANTATION JUMELÉ, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01;

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique auprès des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT que le présent règlement est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter, vu l'insuffisance du nombre de demandes de participation à un referendum;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-023 créant la zone 593 à même de la zone 538, afin notamment d'y autoriser l'usage "I.2 Industrie moyenne" et le mode d'implantation jumelé, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.11 1150826007

CA16 30 02 0023

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E133 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E133 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique - domaine administratif ».

ADOPTÉ

40.12 1154230010

CA16 30 02 0024

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E131 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E131 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements de travail dans le cadre du Programme de remplacement des véhicules ».

ADOPTÉ

40.13 1151610010

CA16 30 02 0025

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E144 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E144 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.14 1151610011

CA16 30 02 0026

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E137 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON DE LA CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E137 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la Maison de la culture Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.15 1156239007

CA16 30 02 0027

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E138 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 270 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E138 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.16 1156239008

CA16 30 02 0028

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E139 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 250 000 \$ pour la réalisation de divers travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.17 1156239009

CA16 30 02 0029

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E143 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICE »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour

le règlement d'emprunt numéro RCA15-E143 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le Programme de protection des cours de service » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.18 1156239010

CA16 30 02 0030

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E142 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E142 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.19 1152726034

CA16 30 02 0031

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E145 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 pour le règlement d'emprunt numéro RCA15-E145, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.20 1153163007

CA16 30 02 0032

PIIA - DEMANDE - MODIFICATION - RÉSOLUTION NUMÉRO CA15 30 110349 - 12 123 - 12 129, RUE VICTORIA - LOT 1 260 557

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 27 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA15 30 11 0349 adoptée le 3 novembre 2015, de manière à approuver les nouveaux plans relatifs à l'architecture et à l'aménagement extérieur pour un bâtiment mixte, commercial et résidentiel, situé aux 12 123 – 12 129, rue Victoria, sur le lot 1 260 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, - District de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par Thomas Balaban, architectes, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 octobre 2015 et du 16 décembre 2015.

ADOPTÉ

40.21 1166425001

CA16 30 02 0033

PIIA - DEMANDE D'APPROBATION - PLANS PRÉSENTANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT - 7055, BOULEVARD GOUIN EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 décembre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans présentant l'agrandissement du bâtiment situé au 7055, boulevard Gouin Est sur le lot 1 728 583, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur la perspective et les quatre (4) plans présentant les élévations et sur le plan d'aménagement paysager, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 7 décembre 2015, ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Réjean Archambault, en date du 7 janvier 2016, minute 59084, et selon les spécifications suivantes :

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Murs	Hanson	Rouge Louisiane
Brique	Murs	Forterra	Adelaide / smooth
Aluminium	Murs, fenêtres, soffites et autres éléments architecturaux	À déterminer	Tel qu'existant

Le tout, tel que recommandé par la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.22 1153077010

CA16 30 02 0034

ADOPTION - PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PDUES) - RUE SHERBROOKE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.23 1166425002

CA16 30 02 0035

TITULARISATION - EMPLOYÉE AUXILIAIRE - COL BLEU, MATRICULE 690478000, EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'une employée auxiliaire col bleu, matricule 690478000, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700011

CA16 30 02 0036

DÉSIGNATION - MEMBRE CITOYEN - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT - DURÉE D'UN AN

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner, au sein du comité de circulation, pour une période d'un an rétroactivement à compter du 5 juillet 2015 :

Monsieur Michel Demers, représentant membre citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en lien avec le mandat dudit comité.

ADOPTÉ

51.01 1162726004

CA16 30 02 0037

DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT - ORGANISME - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT - DURÉE D'UN AN

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner, au sein du comité de circulation, pour une période d'un an rétroactivement à compter du 7 juin 2015 :

Monsieur Mathieu Graveline, représentant d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en remplacement de madame Mélanie Tardif (présentement en congé de maternité) en lien avec le mandat dudit comité.

ADOPTÉ

51.02 1162726005

CA16 30 02 0038

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2015 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1164939001

CA16 30 02 0039

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 15

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement